



Décès locataire bloquage par le notaire des frais

Par **paulea**, le **11/08/2014** à **09:29**

Bonjour

Mon locataire qui vivait seul est dcd en janvier 2014, j'ai fait une lettre RAR au notaire chargé de la succession, présentant les charges impayées jusqu'au décès.

Il y a 2 héritiers mineurs dont 1 n'ayant pas de père reconnu a été mis en garde chez un couple ami apres accord du juge.

Le notaire me dit attendre le jugement officiel du tribunal pour me payer.

je ne vois pas en quoi cela change, pour les héritiers et pourquoi le notaire ne pourrait pas me payer ,il y a de la ressource sur le compte bancaire du décédé. puisque le ou les héritiers se partageront ce qui reste après règlement.

merci de votre avis à ce sujet.

Paulea